



Formulaire de Déclaration du risque

Demande de devis/Cotation*

*Cocher le(s) contrat(s) souhaité(s)

Dommages-Ouvrage

RCMO (RC Maître d'Ouvrage) Permet de couvrir les dommages corporels, matériels et immatériels aux tiers du fait de l'opération de construction. Les garanties s'appliquent à compter du démarrage des travaux et jusqu'à la date de réception de l'ouvrage.

TRC (Tous Risques Chantier) a pour objet de couvrir l'ensemble des dommages matériels causés à l'ouvrage final ou à l'ouvrage provisoire comme un effondrement, un incendie, des dégâts des eaux, une tempête et des vols de matériaux à compter de leur dépôt sur le chantier.

CNR (RC décennale Constructeur Non Réalisateur) obligatoire pour les professionnels non réalisateurs et pour les particuliers vendant leur bien avant l'expiration d'un délai de 10 ans. Toutefois, nous recommandons à tous les particuliers de souscrire une telle assurance, à titre préventif.

TRME (Tous Risques Montage Essais) destiné à couvrir des chantiers comportant à la fois la construction d'ouvrage de bâtiment et la mise en œuvre d'équipements, de matériels techniques, d'installations et/ou de machines qui nécessitent une phase de montage et d'essais, puis un délai de mise en service lors de l'achèvement des travaux

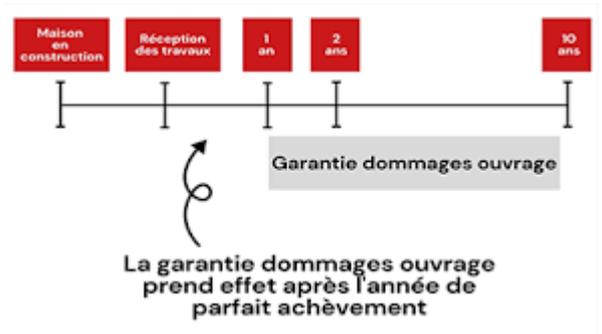
Grand Chantier (CCRD/Contrat Collectif de Responsabilité Décennale) Le maître d'ouvrage doit prévoir ce montage au moment du projet de construction. C'est garantir la responsabilité décennale des différents intervenants à une même opération de construction après épuisement de leurs plafonds d'assurance respectifs.

Solution Photovoltaïque (Garantie Photovoltaïque)

PNO (Propriétaire Non Occupant) elle garantit les dommages corporels, incorporels et immatériels qui pourraient être causés à autrui (locataire, voisin, tiers...)

Protection Juridique

Cocher le (ou les) contrat(s) souhaité(s)



Ce formulaire est un document contractuel et ne peut être exploité que dans la mesure où il est complet et signé par l'assuré. Toutes les questions doivent avoir une réponse y compris celles par Oui ou Non.

1-PROPOSANT

1.1 Qualité du proposant vis-à-vis de l'ouvrage*

Propriétaire maître de l'ouvrage
Vendeur d'immeuble à rénover
Mandataire du maître d'ouvrage
Vendeur d'immeuble à construire
Promoteur Immobilier
Autres (préciser) : _____

Lotisseur
Syndic Lotisseur
Entreprise principale
Entreprise principale
Marchand de biens

1.2 Le proposant est-il une personne physique agissant en dehors de toute activité professionnelle ? *

OUI NON

Nom, prénom ou raison sociale :

Sigle ou nom commercial :

N° : Rue/Bd/Av. :

Code postal : Ville

Tél.: E-mail :

N° SIRET :

1.3 Le souscripteur agit en qualité de (1) :

Maître d'ouvrage

autre qualité, à préciser

Mandataire du propriétaire de l'ouvrage (Joindre le mandat)

* Cocher la(les) case(s) utile(s).

1.4 La construction est-elle réalisée (1)

Pour un usage locatif

Pour un usage propre

Vente en copropriété

Pour un usage mixte

Pour un usage destiné à la vente : dans ce cas, se reporter au paragraphe 3

En cas d'usage mixte (ex : habitation destinée à la vente et à la location) précisez le montant des travaux ou les surfaces en m² relevant de **chaque usage sélectionné**

Maître d'ouvrage, si différent du souscripteur :

Nom ou raison sociale :

N°, rue, bâtiment :

Code postal : Commune :

2- Éléments discriminant du risque « Dommages Ouvrages »

2.1 Nature de l'ouvrage :

*Les piscines, centres nautiques, patinoires : OUI

*Les ouvrages comportant des salles blanches : OUI

*D'argiles gonflantes : OUI (1) ou dont le sol présente des zones d'affaissement miniers : OUI (1)

*Les ouvrages dont la fonction principale est la retenue, le stockage ou l'extraction de matière ou d'énergie : OUI

*Les ouvrages comportant du « process » (ex : usine d'incinération) OUI

*Les ouvrages dont la destination est le transport de matière, d'énergie, d'hommes ou d'animaux : OUI

*Les ouvrages maritimes, lacustres ou fluviaux ainsi que les ouvrages : OUI

*D'infrastructure ferroviaire, routière, piétonnière ou aéroportuaire : OUI

*Les voiries et réseaux divers, les canalisations, lignes ou câbles et leurs supports, les parcs de stationnement, les ouvrages de télécommunication, les ouvrages sportifs et de loisirs destinés à une activité de plein air sauf si l'un ou l'autre de ces ouvrages est l'accessoire d'un ouvrage à caractère immobilier relevant des travaux de bâtiment, et qu'ils font l'objet d'une même Opération de construction : OUI

*Cocher la(les) case(s) utile(s).

(1) Pour les ouvrages neufs d'un coût inférieur à 300 000 €, et pour tout ouvrage sur existant ayant un impact sur les fondations d'un coût de travaux inférieur à 100 000 €,

(2) Par maîtrise d'œuvre complète, il faut entendre celle comportant conception et surveillance de l'exécution.

2.2 Étude du sol :

*pour les ouvrages neufs excédant 300 000€, ou les opérations sur existants excédant 100 000 € et comportant une intervention sur la structure porteuse ayant un impact sur les fondations : absence d'étude de sol, ou étude mal adaptée : OUI

2.3 Maîtrise d'œuvre :

*Pour les ouvrages neufs excédant 100 000 € : absence de maîtrise d'œuvre, ou maîtrise d'œuvre incomplète : OUI

*Pour les opérations sur existants excédant 50 000 € et comportant intervention sur Structures porteuses : Absence de maîtrise d'œuvre complète (2) : OUI

2.4 Contrôle technique :

*Pour les ouvrages neufs excédant 300 000 €, ou les opérations sur existants de plus de 100 000 € avec incidence sur les structures porteuses : absence de contrôle technique, ou mission de contrôle inadaptée, ou avec avis final défavorable : OUI

*Pour des travaux sur existants excédant 100 000 € comportant surélévation, reprise en sous-œuvre, création de sous-sol, renforcement de fondations, ou interventions sur structures porteuses : absence de contrôle technique de type "LE" : OUI

2.5 Immixtion du maître d'ouvrage dans les travaux :

*Dans la maîtrise d'œuvre : OUI

*Dans les travaux de structure (fondations, maçonnerie, béton armé, charpente...) : OUI

*Dans les travaux de clos et couvert (étanchéité, couverture, menuiserie...) : OUI

*Dans les travaux touchant les installations électriques ou du gaz : OUI

Si l'une de ces cases a été cochée, aviser préalablement les services production avant de finir de compléter ce formulaire.

(1) Pour les ouvrages neufs d'un coût inférieur à 300 000€, et pour tout ouvrage sur existant ayant un impact sur les fondations d'un coût de travaux inférieur à 100 000 €.

(2) Par maîtrise d'œuvre complète, il faut entendre celle comportant conception et surveillance de l'exécution.

3-CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION

Nom de l'affaire (appellation commerciale)

Adresse :

Code postal :

Commune :

Permis de construire :

N° Date et lieu de délivrance :

Date de déclaration d'ouverture de chantier :

(DOC) (DT) (OS) :DOC : date d'ouverture de chantier ; DT : déclaration de travaux ; OS : ordre de service

Les travaux sont-ils réalisés sur un site comportant des existants (1)(2) ? * OUI NON

Si oui, remplissez l'annexe « Chantier avec Existants ».

- De déclaration d'ouverture* de chantier :

Dates prévues :

- De commencement des travaux :

- Durée des travaux (mois) :

- D'achèvement des travaux :

Dont le cas échéant : – Montage des équipements industriels : du au

– Essais à chaud : en charge : du au

*L'Ouverture de chantier s'entend à date unique applicable à l'ensemble de l'Opération de construction. Cette date correspond :

- soit à la date de déclaration d'ouverture de chantier, mentionnée au premier alinéa de l'article R.424-16 du Code de l'Urbanisme pour les travaux nécessitant la délivrance d'un permis de construire (DOC),

- soit, pour les travaux ne nécessitant pas la délivrance d'un tel permis, à la date effective de commencement des travaux.

3.1 Nature des travaux

Opération neuve

Rénovation d'un site existant

Extension d'un site existant

Autres (préciser) :

Y a-t-il des travaux sur existants ? (Remplir Annexe 3)

OUI

NON

INTERVENTION SUR LA STRUCTURE MODIFIANT LES EPORTS DE CHARGES :

Surélévation des existants

Travaux de maçonnerie – béton armé

Travaux de charpente, couverture, bardage

Suppression d'éléments porteurs existants

Autres travaux :

INTERVENTION SUR LES FONDATIONS :

Renforcement des fondations existantes en sous-œuvre

Modification de niveaux de fondations et reprise

Création de sous-sol sous l'emprise d'un bâtiment existant

Création de nouveaux points de fondations

Valeur des existants :

Coûts des travaux neufs :

Précisez en quoi consistent ces travaux :

Surélévation

Traitement antiparasitaire

Reprises-en sous-œuvre

Création de sous-sols

Retrait du plomb

Renforcement de fondations

Autres travaux à préciser :

Travaux sur structures porteuses.

3.2 [Désignation : \(nature des travaux, description des ouvrages de construction et des principales machines ou équipements...\)](#)

3.3 [L'ouvrage est-il soumis à autorisation](#)

L'ouvrage est-il soumis à autorisation d'exploitation ou à enregistrement au sens des articles L512-1 à L512-7

OUI NON

Si oui, il faut souscrire un contrat distinct pour les garanties RC Atteinte à l'environnement et Responsabilité Environnementale

3.4 [Les travaux ont-ils fait l'objet d'une étude de sol ?](#)

OUI NON

Si oui, transmettre le rapport (*voir Annexe « Liste des constructeurs »*).

3.5 [Des missions de contrôles techniques sont-elles réalisées ?](#)

Sur les équipements et machines

OUI NON

Si oui, nous transmettre les rapports (*remplir l'annexe « Liste des constructeurs »*).

3.6 [Sur les ouvrages de construction](#)

OUI NON

Si oui, nous transmettre les rapports (voir Annexe « Récapitulatif des documents indispensables à la cotation du risque et à la Conclusion du contrat »).

3.7 [Coût total prévu](#)

Coût prévisionnel retenu :

Coût total prévisionnel des travaux neufs et honoraires y compris les ouvrages accessoires, au sens du I alinéa 2 de l'article L. 243.1.1 du Code des assurances	HT	TTC
Montant des travaux		
Honoraires architectes, coordonnateurs SPS, Ingénieurs, BET		
Honoraires Contrôleur techniques		
En cas de travaux de réhabilitation : Valeur des Existants soumis		
Matériels et équipements industriels		
Matériels et équipements industriels		
Travaux de Génie civil		

VRD Privatifs		
VRD non privatifs		
Lot ou missions effectués par le maître d'ouvrage		
Si l'opération comprend la construction de maisons individuelles, quel coût total représentent-elles ?		

*Si TVA réduite

précisez :

€ HT

€TTC*

4-TYPE D'OUVRAGE

Vous trouverez en **annexe Liste des constructeurs** la déclaration des participants à l'opération de construction qui doit être complétée*.

*ou joindre votre propre liste des intervenants. Celle-ci devra reprendre l'ensemble des renseignements figurant dans l'annexe n°1. Elle sera datée et signée pour être annexée au contrat dont elle fera partie intégrante.

4.1 Type d'ouvrage

BÂTIMENTS D'HABITATION (1)

- Maison individuelle en secteur diffus (un permis de construire par maison)
- Maison individuelle en secteur groupé (un permis de construire unique pour l'ensemble)
- Bâtiment collectif d'habitation
- Logement inclus dans un bâtiment de destination principale autre qu'habitation
- Habitation communautaire : (foyer, résidence pour personnes âgées...)

BÂTIMENTS FONCTIONNELS (1)

- Hôtel
- Bureaux y compris locaux administratifs
- Établissement d'enseignement : école, collège, lycée, locaux universitaires, laboratoire Restaurant scolaire ou universitaire
- Établissement de soins : hôpital, clinique, établissement de convalescence ou de repos
- Bâtiment public ou para-public : gare, aéroport, poste, douane, tribunal, prison, commissariat, gendarmerie, caserne...
- Établissement culturel
- Salle des fêtes, salle polyvalente, maison des jeunes... Salle de spectacle, cinéma, bibliothèque, musée... Salle de sport, gymnase, dojo
- Piscine publique, centre nautique, patinoire voir paragraphe 3.
- Autre bâtiment sportif
- Commerce et magasin
- Grande surface de vente et centre commercial Bâtiment industriel, atelier, usine
- Industrie agro-alimentaire
- Entrepôt
- Bâtiment agricole dont la destination n'est pas le stockage en vrac : hangar, bâtiment d'élevage, serre...
- Parc de stationnement à usage public voir paragraphe 2

OUVRAGES ÉNERGIE

Énergie et équipement urbain : usine de traitement des eaux, des ordures ménagères, centrale thermique...

Silo, stockage à plat, ouvrage contenant des solides et pâtes...

Château d'eau, réservoir d'eau, ouvrage contenant des fluides...

Voir paragraphe
**ÉLÉMENTS DISCRIMINANTS
DU RISQUE "DOMMAGES**

AUTRES OUVRAGES

A préciser :

* Cocher la(les) case(s) utile(s).

5-USAGE DE L'OPÉRATION :

Propre locatif vente en copropriété vente à 1 seul acquéreur

En cas d'usage mixte (ex : habitation destinée à la vente et à la location) précisez le montant des travaux ou les surfaces en m² relevant de **chaque usage sélectionné** m²

Superficie Totale de l'ouvrage : m²

Description de l'opération

Description précise : Neuf Rénovation Réhabilitation Agrandissement

Nombre de bâtiment(s) Nombre total de niveau(x) y compris RDC dont sous-sol

Date de début de travaux Date prévue d'achèvement

Des mises en service ou des réceptions échelonnées sont-elles prévues ? OUI NON

Dans l'affirmative, précisez, par bâtiment, les dates de réception et joindre le planning des travaux.

L'ouvrage est-il destiné à être livré « coque brute » ? OUI NON

6-DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION

6.1 L'opération comporte t'elle en tout ou partie l'exécution :

De travaux de technique non courante OUI NON

Si NON, voir « Documents à joindre »

D'ouvrage de caractère exceptionnel OUI NON

De travaux réalisés avec des matériaux de réemploi ? OUI NON

Par travaux de technique courante, il faut entendre :

*Travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P(1)

ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P(2) ;

ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P(2) ;

*Procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

– d'un agrément technique européen (ATE) en cours de validité ou d'une évaluation technique européenne (ETE)

bénéficiant d'un document technique d'application (DTA), ou d'un avis technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P(3),

– d'une appréciation technique d'expérimentation (ATEX) avec avis favorable,

– d'un Pass innovation 'vert' en cours de validité.

Nature des travaux concerné*	Les caractéristiques techniques des procédés, produits, ouvrages, ou matériaux concernés	Leur montant	Identité de l'entreprise qui les exécutera et ses (éventuelles) qualifications professionnelles

Pour chaque nature de travaux concernés par de la TNC, des ouvrages de caractère exceptionnel, et/ou des matériaux de réemploi (Renseigné à OUI, aux questions précédentes) veuillez préciser :

*TNC ; ouvrage de caractère exceptionnel, matériaux de réemploi

Les travaux comportent-ils des produits ou des procédés de construction mis en observation par la C2P

(Commission Prévention Produits) ? OUI NON

Si OUI lesquels ?

6.2 Les travaux concernent-ils

*Des établissements recevant du public ?(1) OUI NON

*Des immeubles dont le plancher du dernier niveau est situé à plus de 28 m du niveau du sol le plus haut utilisable par les engins des services de secours et de lutte contre l'incendie ?(1)

OUI NON

*Des bâtiments, autres qu'à usage industriel, comportant :

-des éléments en porte à faux de portée supérieure à 20 m ? (1) OUI NON
 -des poutres ou arcs de portée supérieure à 40 m ? (1) OUI NON
 -des parties enterrées de profondeur supérieure à 15 m (par rapport au sol naturel) ? (1)

OUI NON

-des fondations de profondeur supérieure à 30 m ? (1) OUI NON

-des reprises en sous-œuvre ou des travaux de soulèvement d'ouvrages voisins, sur une hauteur supérieure à 5 m ? (1) OUI NON

-des techniques spécifiques d'étanchéité ? OUI NON

-des travaux antiparasitaires ? OUI NON

-du montage levage d'éléments préfabriqués ? OUI NON

-des structures tridimensionnelles ? OUI NON

-une isolation thermique par l'extérieur ? OUI NON

-des vitrages extérieurs agrafés ou collés ? OUI NON

-des revêtements de façades rapportées ? OUI NON

-En cas de travaux sur existants :

Modification des reports de charges, des fondations ou d'éléments porteurs. OUI NON

Si oui :

-Un BET Structure a-t-il été missionné pour définir le mode constructif adapté ? OUI NON

-Une étude géotechnique fait-elle apparaître un tassement <1 cm ? OUI NON

-Création de fondations ou d'éléments porteurs ? OUI NON

Si oui :

-Un BET Structure a-t-il été missionné pour définir le mode constructif adapté ? OUI NON

-Le plancher le plus bas de la construction est-il situé au-dessus du Niveau des Plus Hautes Eaux (NPHE) ? OUI NON

Si non :

-Cela concerne-t-il uniquement un parking ? OUI NON

Quelle est la zone Risque argile ? Nul B1 B2 B3

Dans ces cas, les mesures issues de la circulaire du 11.10.2010 sont-elles respectées ? OUI NON

- Quelle est la zone de sismicité ? 1 – 2 3 – 4

Dans ces cas, les mesures réglementaires ont-elles été prises ? OUI NON

Un contrôle technique est-il prévu ? (1) OUI NON

Références du contrôleur ?

Si OUI, fournir la convention de contrôle technique et le rapport de fin de phase de conception, et préciser le ou les type

**Contrôle
technique
légalement
obligatoire**

Pour les
établissements
classés en 1re, 2e, 3e
et 4e catégorie

(1) Obligatoire

7-UNE ETUDE GEOTECHNIQUE EN RAPPORT AVEC LE PROJET EST ELLE REALISEE ?

OUI NON

Dans l'affirmative, joindre une copie du rapport géotechnique et précisez la nature de la mission.

G1 : étude géotechnique préalable G3 : étude et suivi géotechniques d'exécution

G2 : étude géotechnique de conception G4 : supervision géotechnique d'exécution

Périmètre G2 : AVP PRO DCE/ACT G5 : diagnostic géotechnique

Une mission géotechnique adaptée conditionne la souscription pour les ouvrages neufs d'un coût supérieur à 300 000 €, ou au-delà de 100 000 € pour tout ouvrage sur existant ayant un impact sur les fondations.

(1) Mettre une croix dans la case correspondante. (2) Voir paragraphe 8.5. (3) Voir documents à joindre aux paragraphes Pièce à fournir au dossier (TRC).

7.1 Une maîtrise d'œuvre complète est-elle prévue, s'agissant d'ouvrage neuf d'un coût supérieur à 100 000 € ou à compter de 50 000 € pour tout ouvrage sur existant comportant une intervention sur structures porteuses ?

OUI NON voir paragraphe « ÉLÉMENTS DISCRIMINANTS DU RISQUE "DOMMAGES OUVRAGE »

Si OUI, la maîtrise d'œuvre est-elle complète (conception et surveillance) ?

OUI NON voir paragraphe « ÉLÉMENTS DISCRIMINANTS DU RISQUE "DOMMAGES OUVRAGE »

Le souscripteur déclare que la construction est située dans une zone : (1)	OUI	NON
Contaminée par les termites ou autres insectes xylophages		
Considérée comme zone à risque d'exposition au plomb.		
Inondable (voir paragraphe 2).		
Objet d'un plan de prévention des risques ou d'un arrêté de catastrophe naturelle		
Sismique.		
De remblais instables ou non compactés (voir paragraphe 2)		
D'affaissements miniers (voir paragraphe 2)		
Présentant des argiles gonflantes (voir paragraphe 2)		
Le souscripteur déclare que la construction concerne une installation classée (1) (2)		

8- SPÉCIAL « GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT » et « DÉVELOPPEMENT »

L'opération de construction bénéficie-t-elle :	OUI	NON	Lequel ?
D'un label de performance énergétique ?			
HPE (Haute Performance Énergétique) ?			
THPE (Très Haute Performance Énergétique) ?			
BBC (Bâtiments Basse Consommation) ?			
BEPAS (Bâtiments à Énergie Passive) ?			
BEPOS (Bâtiments à Énergie Positive) ?			
Autre(s) ?			
D'un label de qualité environnementale ?			
HQE (Haute Qualité Environnementale) ?			
D'autre(s) label(s) ? Dans tous les cas, joindre la copie des références techniques de ces différents ouvrages.)			
L'ouvrage comporte-t-il des produits ou des procédés innovants titulaires d'un Pass'Innovation			
Classé « feu vert » ?			
Classé « feu orange » ?			
Classé « feu rouge » ?			

9-RÔLE DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

	Lequel	OUI	NON
La maîtrise d'œuvre est-elle assumée, totalement ou partiellement, par le maître de l'ouvrage ? Si OUI : voir paragraphe « ÉLÉMENTS DISCRIMINANTS DU RISQUE DOMMAGE OUVRAGE ».			
Le maître de l'ouvrage exécute-t-il lui-même une partie des travaux ? Si OUI, indiquer : lesquels			
Travaux de gros œuvre : fondations, maçonnerie, béton armé, charpente...		voir Paragraphe « ÉLÉMENTS DISCRIMINANTS DU RISQUE DOMMAGES_ OUVRAGE »	
Travaux de clos et de couvert : étanchéité, couverture, menuiserie...			
Travaux relatifs aux installations de gaz et d'électricité			
Autres travaux, à préciser			

10- NATURE DU SOL ET ENVIRONNEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'OPÉRATION

Si oui, joindre l'attestation.

L'opération comporte-t-elle des parties enterrées ?	OUI	NON
Si oui, quel est le niveau		
NGF des EB* ?	-Point haut du sol naturel :	
Des EH/EE*	-du dernier niveau de sous-sol :	
*Selon DTU 14.1: EB = niveau des Basses Eaux, EH = niveau des Hautes Eaux, EE = niveau des Eaux Exceptionnelles		
Est-elle en zone inondable ?		
Si OUI, est-elle située dans une zone exposée au risque inondation d'un PPRI ?		
Si oui, les préconisations du PPRI sont-elles respectées ?		
Si NON, des dispositions aptes à s'opposer à toutes remontées de la nappe phréatique ou toute infiltration d'eaux de ruissellement sont-elles prévues ?		
Cuvelage radier de sous-pression revêtement d'étanchéité radier drainant Autre procédé :		
Est-elle située : - en zone à aléa fort ou moyen de retrait-gonflement des argiles ?		
En zone à risque d'affaissement minier ou de carrière ?		
-en zone présentant des vides karstiques, des dissolutions de gypse ? (La réponse OUI à l'une de ces questions, nécessite la réalisation d'une étude géotechnique G2 PRO)		
Est-elle édifiée sur une zone géographique de catégorie 3 d'exposition au RADON* ?		
Si oui, des dispositions pour réduire les teneurs en radon sont-elles prévues ? *Selon cartographie IRSN		
Est-elle dans une zone délimitée par un arrêté préfectoral « termites » ?		
Si oui, cochez le dispositif prévu :		
Barrière anti-termite physico chimique physique vide sanitaire contrôlable		

PIÈCES NÉCESSAIRES « A MINIMA » POUR L'APPRÉCIATION ET LA COTATION D'UN RISQUE «D.O.»

Autres ouvrages :

- ✓ Copie du permis de construire (y compris les observations annexées et attendus éventuels)
- ✓ Document CERFA d'ouverture de chantier
- ✓ Descriptif technique et estimatif des travaux
- ✓ Rapport initial de contrôle technique
- ✓ Copie du rapport de sol
- ✓ Copie de la convention de contrôle technique
- ✓ Plans masse, coupe et façades
- ✓ Planning des travaux

Travaux sur existants complément d'information :

- ✓ Copie de la convention de contrôle technique
- ✓ (Copie de la convention de contrôle technique de type LE (en cas de surélévation, reprise en sous-œuvre, création de sous-sol, renforcement de fondations, intervention sur structures porteuses) :
- ✓ Rapport de l'expert (en cas de travaux consécutifs à un sinistre)
- ✓ Plans des existants, avant et après les travaux

PIÈCES NÉCESSAIRES À L'ÉMISSION DU CONTRAT/CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE

Cette liste récapitule tous les documents qui constituent le dossier technique indispensable à la confirmation de la proposition et l'émission du contrat.

Outre les pièces ci-dessus décrites, liste des documents indispensables pour émettre le contrat

- ✓ Rapport de fin de phase de conception du contrôleur technique
- ✓ Rapport définitif du contrôleur technique
- ✓ Rapport d'étude de sol (si une telle étude a été réalisée) et avis du service des carrières s'il y a lieu
- ✓ Permis de construire et annexes
- ✓ Plan d'étage courant
- ✓ Plan de coupe d'élévation
- ✓ Plan des VRD
- ✓ Devis descriptif de chaque entreprise intervenante
- ✓ Contrats de maîtrise d'œuvre (y compris montant des honoraires) des architectes, maîtres d'œuvre, BET
- ✓ Plans détaillés des existants avant et après réalisation des travaux neufs, s'il y a travaux avec interventions sur structures porteuses
- ✓ Copie de la certification "HQE"®
- ✓ Attestations d'assurance de responsabilité décennale de tous les intervenants (avec mention DOC, activités, montant des garanties, technique non courante et abrogation de RP s'il y a lieu), et éventuellement de C.C.R.D. (2).
- ✓ Copie du document ou documentation technique et cahier des charges en cas d'utilisation de produits faisant l'objet d'un avis technique, d'un ATE, d'une enquête spécialisée, d'une mise en observation par la C2P, ou d'un Pass'Innovation
- ✓ Mandat du maître d'ouvrage si le souscripteur n'est pas le maître d'ouvrage

Pour les chantiers hors maisons individuelles, d'un montant supérieur à 300 000€ joindre en outre les documents suivants :

- ✓ CCAG (cahier des clauses administratives générales)
- ✓ CCAP (cahier des clauses administratives particulières)
- ✓ CCTP (cahier des clauses techniques particulières)
- ✓ DQE (devis quantitatif estimatif)
- ✓ RPAO (règlement particulier d'appel d'offres) dans le cas d'un ouvrage sous appel d'offres
- ✓ Convention de contrôle technique régularisée

Si une garantie TRC est demandée, joindre en sus des documents précédents :

- ✓ Planning détaillé du chantier
- ✓ Plan d'installation de chantier

La liste, le descriptif et le montant de la valeur à neuf des ouvrages provisoires, baraques ou engins de chantier pour lesquels la garantie des dommages matériels est demandé

Dès réception, devront être communiqués à l'assureur : le procès-verbal de réception et, s'il y a lieu, de levées de réserves.

- (1) Si interventions sur structures porteuses.
(2) Contrat Collectif de Responsabilité Décennale.

Je reconnais avoir été informé(e) conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

■ Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

■ Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, les collaborateurs de l'assureur responsable du traitement et, d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants, missionnés tant en France que dans des pays situés hors de l'Union Européenne.

■ Que la finalité du traitement est la souscription, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution du contrat d'assurance mais que mes données pourront également être utilisées dans la mesure où elles seraient nécessaires :

- À la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient.
- Dans le cadre de traitements mis en œuvre par l'Assureur dont l'objet est la recherche et le développement pour améliorer la qualité ou la pertinence de ses futurs produits d'assurance et offres de services.

■ Que les données recueillies par l'assureur peuvent être utilisées par CELANONY Courtage à des fins de prospection commerciale auxquelles je peux m'opposer en cochant la case ci-contre

■ Que, en sa qualité d'assureur, il est fondé à effectuer des traitements de données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté soit au moment de la souscription du contrat d'assurance, soit au cours de son exécution ou dans le cadre de la gestion de contentieux conformément à l'autorisation unique donnée par la CNIL en date du 23 janvier 2014.

■ Que, en sa qualité d'organisme financier, l'assureur est soumis aux obligations légales issues principalement du Code Monétaire et Financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme et, que à ce titre, il met en œuvre un traitement de surveillance des contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon ou à une mesure de gel des avoirs conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 16 juin 2011.

■ Que mes données personnelles pourront également être utilisées dans le cadre d'un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance que la CNIL a autorisé l'assureur à mettre en œuvre conformément à l'autorisation unique en date du 17 juillet 2014 ; ce traitement pouvant conduire, le cas échéant, à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

■ Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès de **CELANONY Courtage, Service Information Clients, Route de nébian, 34800 CLERMONT l'Hérault** pour toute information me concernant.

Des garanties sont prises par la compagnie désigné par le souscripteur pour assurer un bon niveau de protection des données à caractère personnel.

Je peux également demander une communication de ces renseignements par voie postale en m'adressant à

« **CELANONY Courtage -- Service Information Client --Route de nébian--34800 CLERMONT l'hérault**».

Fait à

le

Cachet et signature du souscripteur :